

Date de dépôt : 27 novembre 2018

Rapport

de la commission judiciaire et de la police chargée d'étudier la proposition de motion de MM. François Baertschi, Daniel Sormanni, Jean-Marie Voumard : Protégeons les Genevois de la criminalité véhiculée par le CEVA

Rapport de majorité de M^{me} Marjorie de Chastonay (page 1)

Rapport de minorité de M. François Baertschi (page 14)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Marjorie de Chastonay

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission judiciaire et de la police a étudié cette motion lors de ses séances du 18 octobre et du 15 novembre 2018 sous la présidence de M. Sandro Pistis. Les procès-verbaux de ces séances ont été tenus avec exactitude par M. Nicolas Gasbarro et M^{me} Christelle Verhoeven.

Ont assisté à tout ou partie des débats : M. Félix Reinmann, secrétaire général (DES), et M. Jean-Luc Constant, secrétaire scientifique (SGGC).

Présentation de la motion par M. François Baertschi, auteur de la motion

M. Baertschi commence sa présentation en relevant que, souvent, une vision idyllique est donnée au CEVA. Il admet que le CEVA est un enjeu ambitieux, mais, selon lui, il est également la source de grandes difficultés. Il explique ses propos en relevant que le CEVA se situe sur deux systèmes

économiques et juridiques différents, qui sont souvent divergents. Il ajoute qu'il y a un manque de coordination effective. Malgré le fait qu'il y ait de bonnes intentions, une réelle coordination demande des moyens considérables, à supposer même que ce soit possible. M. Baertschi estime que les choses, qui sont à évaluer et à réaliser, n'ont pas dépassé le stade des bonnes intentions et des déclarations.

M. Baertschi constate que, dans les faits, au niveau de l'insécurité, il y a un grand décalage entre la Suisse et la France. A cet effet, il mentionne un récent livre de Laurent Obertone : « La France Orange mécanique ». Ce livre décrit un fort développement de la violence gratuite qui, d'ailleurs, n'est pas évoquée par les médias. Cette violence s'est illustrée notamment par le récent fait divers au centre de Genève, où des jeunes de Thonon ont brutalisé des femmes à la sortie d'une boîte de nuit. Selon M. Baertschi, c'est un signal clair du risque potentiel. Il relève que c'est un risque à anticiper et que c'est la raison pour laquelle il a déposé cette motion, soit pour la protection des Genevois face à la criminalité future qui sera, sans doute, véhiculée par le CEVA.

M. Baertschi estime que le canton de Genève doit réagir et prendre des précautions importantes, sans lésiner sur le coût. En effet, la sécurité des citoyens genevois n'a pas de prix. Il explique que cette motion a pour but de faire un état des lieux des risques criminels, surtout de la petite criminalité. A ce titre, il attire l'attention des députés sur le fait que la mise en place du CEVA va permettre une liaison directe entre Annemasse et la Suisse. Et il ne faut pas oublier que la gare du CEVA côté Annemasse est toute proche du quartier du Perrier, considéré comme un quartier français à risque, selon une statistique évoquant les 50 quartiers français à risque.

M. Baertschi pense, au vu de ces éléments, qu'il ne faut pas ignorer ces risques, mais au contraire les anticiper afin d'assurer la sécurité des citoyens genevois lors de la mise en place du CEVA. Il faut donc faire une analyse des risques potentiels de sécurité. Il relève que cette question aura un certain coût, mais qui n'est pas conséquent en comparaison du milliard dépensé pour le CEVA.

M. Baertschi relève que le canton de Genève n'est pas le seul concerné. En effet, il faut prendre en compte les éléments de collaboration entre la police genevoise, les CFF et l'administration des douanes.

Questions des député.e.s

Un député PLR note que la première invite de la motion requiert de « faire un état des lieux précis des risques criminels prévisibles en relation

avec le CEVA ». Il demande à M. Baertschi ce qui lui fait penser que la police cantonale, dans le cadre précis du CEVA, ne fait pas ce travail. Autrement dit, il demande en quoi cette invite, respectivement cette motion, apporterait quelque chose de supplémentaire puisque cela fait déjà partie du travail de la police cantonale.

M. Baertschi indique que dans l'idéal, si tout est fait, cela ne posera pas de problème. Cela étant, il a des appréhensions sur le coût. Il ne doute pas que le travail sera bien fait, d'un point de vue technique, sous réserve que la police ait les moyens de le faire. Il relève qu'il n'y a pas eu de communication à ce sujet.

Le même député PLR demande à M. Baertschi s'il a déposé une question écrite au Grand Conseil afin de connaître l'état des préparations.

M. Baertschi répond par la négative. Il lui semble qu'il y a un degré d'urgence relativement important. En effet, une question écrite prend du temps. Dès lors, il a jugé que, dans ce contexte précis, la motion était un meilleur outil que la question écrite. Il ajoute que l'avantage de la motion réside dans le fait qu'ils peuvent obtenir des éléments qui ne sont pas publics. M. Baertschi explique qu'il est parti du principe qu'aucun travail sur la question n'a été fait. Si tel est le cas et que tout est parfaitement fait, avec des moyens suffisants, les commissaires devront voter ces moyens.

Le même député PLR, relativement à la deuxième invite, indique que chaque mois, il y a une coordination entre la police genevoise, la police française, les douanes, les CFF, ainsi que les sapeurs-pompiers. Dès lors, le même député PLR demande si M. Baertschi dispose de renseignements, dont les députés ne disposent pas, qui lui font penser que la coordination de ces différents acteurs serait totalement ou partiellement défailante.

M. Baertschi indique qu'il est dans une vision prospective. Il pense qu'il est important d'anticiper les difficultés et de prendre les mesures adéquates. Il ajoute que c'est une sorte de proposition de mesures et de moyens.

Le même député PLR demande si, en d'autres termes, c'est un signal politique qu'il aimerait donner au Conseil d'Etat pour qu'il soit particulièrement vigilant quant à cette problématique.

M. Baertschi répond par l'affirmative.

Un autre député PLR demande à M. Baertschi s'il cible la sécurité des voyageurs dans le CEVA ou s'il fait une association entre un nouveau moyen de transport et une problématique « d'importation » de criminels ou de délinquants.

M. Baertschi estime que cela concerne surtout « l'importation » de criminels. La protection des passagers directs fait essentiellement partie du travail des CFF et de la douane. A son sens, tous les organismes sont imbriqués dans ce problème. L'objectif de M. Baertschi n'est pas d'entrer dans l'opérationnel, mais de prendre au sérieux cette problématique et de donner des moyens financiers et humains pour protéger la population.

Le même député PLR demande si M. Baertschi a des informations sur d'autres transports ferroviaires frontaliers.

M. Baertschi a eu des échos concernant un transport frontalier à Bâle. Cela concernait cependant la concurrence économique. Il relève qu'il ne connaît pas très bien le dossier, mais qu'apparemment, il n'y a pas de zones à risque comme le quartier du Perrier, qui est une cité assimilable aux cités de banlieues parisiennes.

Un député S estime que le récent fait divers qui a eu lieu à Genève, aurait très bien pu être commis par des Genevois. Selon le député S, il n'est pas possible de dire que ce genre d'actes ne peut provenir que d'individus venant de la France voisine. Selon lui, c'est une conclusion qui n'a pas lieu d'être. Le même député S trouve par ailleurs admirable la manière dont le procureur et la police française se sont saisis de cette affaire. La plupart des auteurs de cette agression sont détenus et les autres sont identifiés. A ce titre, la collaboration entre la police française et la police genevoise s'est avérée exemplaire.

Le même député S revient sur les propos d'un député PLR mentionnant une bonne coordination entre les différents acteurs. En ce sens, il se demande si cette motion n'est pas superfétatoire. Cette motion apparaît aussi très stigmatisante et cela le dérange.

M. Baertschi ne voit pas de stigmatisation dans les invites. Il admet que l'agression, qui a eu lieu en Vieille-Ville, aurait pu être l'acte de Genevois, car l'insécurité existe partout. C'est pour cela qu'ils utilisent des moyens considérables pour éviter l'insécurité. Il estime que le plus grand problème est la différence entre les deux systèmes. En effet, à ce titre, il évoque les problèmes d'extradition des jeunes de Thonon. Par ailleurs, M. Baertschi mentionne l'explosion d'insécurité en France. Sans dire qu'il n'existe pas de criminalité à Genève, il affirme qu'il y a des germes de criminalité plus forts dans certaines régions.

Le même député S estime qu'en tant que telle, cette motion est difficile à soutenir, car elle dénote des sous-entendus et des stigmatisations. Il n'est pas contre la sécurité, mais contre la stigmatisation. Le même député S estime par ailleurs que la deuxième invite pourrait faire état de la violence subie par les

femmes. Le fait divers qui s'est déroulé en Vieille-Ville a touché des femmes. De plus, il évoque que récemment un homme a tué une femme à la suite d'une relation amoureuse. Dans notre société, les femmes vivent potentiellement un plus grand risque sécuritaire.

M. Baertschi précise qu'il n'y a pas de sous-entendus dans sa motion. En effet, il n'y a pas de victimes sans agresseurs. Il a conscience du fait que ce problème n'existe pas seulement à Genève. Cela étant, puisque cette nouvelle ligne va exister, il ne faut pas vouloir écarter ce risque potentiel du fait qu'ils partent d'un postulat de base que tout ce qui entoure le CEVA est génial et formidable. M. Baertschi n'y voit pas de stigmatisation. Il relève qu'il y a des personnes qui se retrouvent dans des quartiers difficiles, avec un Etat français qui dysfonctionne sur certains aspects. Au même titre, il y a également des problématiques sociales à Genève. Selon lui, il faut simplement apporter une protection, car un risque existe. M. Baertschi est surpris d'être l'un des premiers à en parler. Selon lui, il y a un tabou autour des problèmes liés au CEVA.

Un député UDC remercie M. Baertschi pour cette motion qui, selon lui, a toute sa place. Le même député UDC indique qu'à Annemasse, entre 2015 et 2017, la criminalité a augmenté de 21%, ce qui la place dans les taux de délits les plus élevés en France. De plus, il relève qu'Annemasse est la troisième ville française ayant les plus grandes inégalités salariales. Il existe donc des laissés-pour-compte qui, d'une façon ou d'une autre, vont venir en Suisse. Il pense qu'il faut faire attention, car deux mondes très différents vivent côte à côte.

Un député EAG demande à M. Baertschi s'il sait ce qu'il en est du comité de sécurité transfrontalier CEVA. L'article 13 de la convention internationale créant le CEVA projette la création d'un comité de sécurité se réunissant régulièrement. Et selon le gouvernement français, ce comité a commencé ses travaux au mois d'octobre 2015.

M. Baertschi n'en a pas directement entendu parler. Il a suivi les travaux du CEVA dans lesquels ils ont essentiellement parlé de la mise en route du futur réseau.

Une députée PDC lui demande s'il a pensé à l'occupation du terrain en ce qui concerne le quartier du Perrier. Si la gare du CEVA est proche de ce quartier, c'est le meilleur moyen pour qu'il soit, dorénavant, sous contrôle.

M. Baertschi pense que cela pourrait être une méthode intéressante. Il nuance son propos en disant qu'il faut que des moyens suffisants soient octroyés pour occuper le terrain. De plus, dans ce quartier, il y a de grandes différences de statuts sociaux.

La même députée PDC précise qu'elle pensait à l'urbanisation. En effet, ce terrain sera occupé par des nouvelles infrastructures et toute l'administration qui va avec. Cette place ne sera plus dédiée aux voyous. Par ailleurs, la collaboration entre la police française et genevoise n'a pas attendu le CEVA pour exister. En effet, au-delà de la délinquance, cette collaboration existe au niveau du terrorisme. Elle relève que s'il doit y avoir des craintes, la commission peut tout à fait poser une question écrite à la Commandante de la police, afin qu'elle répète que la collaboration existe de manière tout à fait organisée. Selon elle, la motion est superfétatoire puisque ces craintes, certes légitimes, ont déjà eu des réponses.

M. Baertschi précise, en ce qui concerne l'occupation du terrain, que la gare du CEVA est proche, mais que le quartier du Perrier va demeurer. Il affirme que ce quartier n'est pas le seul problème, mais un des éléments qui a été une source de questions. Par ailleurs, il estime qu'il y a déjà eu des difficultés dans la collaboration franco-genevoise. Il mentionne les difficultés de l'aéroport de Genève en lien avec les fichiers S. M. Baertschi précise qu'il ne dit pas que la collaboration n'existe pas. Il met simplement en avant le fait qu'il faut mettre des moyens suffisants pour gérer au mieux ce risque.

Un député S demande à M. Baertschi s'il a des chiffres qui démontrent qu'à Genève la criminalité est fondamentalement l'acte de personnes provenant de l'autre côté de la frontière.

M. Baertschi n'a pas ces informations et se méfie toujours des statistiques, car il est difficile de les prendre comme une parole d'évangile.

Le même député S explique qu'il a posé cette question, car le titre de la motion est « Protégeons les Genevois de la criminalité véhiculée par le CEVA » et qu'il s'agit d'une affirmation.

M. Baertschi explique que c'est un véhicule possible, mais que tous les voyageurs ne sont pas des criminels. Il précise que le terme « véhiculer » ne contient aucun qualificatif d'évaluation de la criminalité. Il n'a pas dit « la criminalité potentiellement gigantesque du CEVA ».

Le même député S prend l'exemple des trains à grande vitesse qui s'arrêtent à Bellegarde. Ces trains pourraient, à ce moment-là, également véhiculer la criminalité entre Bellegarde et Genève.

M. Baertschi indique qu'à sa connaissance, Bellegarde n'est pas un lieu de criminalité au même titre qu'Annemasse.

Un député PLR demande à M. Baertschi s'il a pris connaissance de la question urgente 577 rédigée par M. Christo Ivanov et adressée au Conseil d'Etat, dont le titre était : « CEVA : quid de la sécurité ? », et du rapport QUE 577-A du Conseil d'Etat déposé le 22 février 2017. La question de

M. Ivanov était la suivante : « Le Conseil d'Etat a-t-il procédé, dans le cadre de la mise en service du CEVA, à une évaluation des risques sécuritaires liés à l'accroissement prévisible du nombre d'utilisateurs ? Si oui, quel est le dispositif sécuritaire prévu ? ». Le même député PLR indique que dans son rapport, le Conseil d'Etat fait référence au comité de sécurité CEVA, en précisant que la police cantonale est également impliquée.

M. Baertschi est passé à côté de cet élément, mais, d'après ce qui est indiqué, la motion demande d'aller plus loin qu'une question écrite. Il s'agit d'avoir des garanties pour que des mesures soient prises. Selon lui, il n'est pas suffisant d'avoir un comité.

Discussion

Le président, observant qu'il n'y a plus de questions, demande aux commissaires s'ils souhaitent procéder à des auditions au sujet de cette motion.

Un député PLR répond par la négative et souhaite, d'ores et déjà, prendre position sur la motion.

M. Baertschi pense que l'audition du Département de la sécurité s'impose, à moins que la commission se moque de la sécurité des Genevois et des femmes. A ce moment-là, il faudra que les groupes politiques l'assument publiquement. Selon M. Baertschi, les divers partis doivent arrêter les doubles discours. Il n'est pas possible d'être pour la sécurité et, en même temps, refuser toute évaluation et discussion au sujet d'un risque non négligeable.

Une députée PDC affirme que ce genre de propos n'a aucune prise sur elle. Elle ne cessera jamais de défendre les femmes, de réagir et de dénoncer ce qui lui semble totalement malhonnête. Elle réitère qu'il faut occuper le terrain pour que les voyous ne soient plus les caïds. De plus, la même députée PDC estime que la commission est parfaitement en mesure de trouver toutes les informations de la collaboration entre la police genevoise, fédérale et française. Il y a une étroite collaboration qui débouche sur la meilleure des protections, soit au niveau du renseignement. Selon elle, cette motion n'est pas nécessaire.

Une députée Ve tient à dire que si les auteurs de cette motion se préoccupent tant de la sécurité des femmes, le titre de la motion aurait pu inclure la sécurité des Genevoises. De plus, elle relève que la motion n'a été signée que par des hommes. Par ailleurs, la même députée Ve déclare que les Vertes ne souhaitent aucune audition.

Un député S propose l'audition du comité de sécurité CEVA. Ce comité pourra donner des informations pertinentes sur les travaux qui ont été faits au niveau de la sécurité.

Un député UDC est surpris des interventions des uns et des autres, notamment celle du député S. Selon lui, Bellegarde et le quartier du Perrier ne sont absolument pas comparables du point de vue de la criminalité. Par ailleurs, le même député UDC relève qu'à Genève, une grosse partie de la criminalité n'a pas de titre de séjour pour résider en Suisse ou à Genève. En ce sens, ces criminels viennent d'ailleurs, notamment de France voisine. Il estime que cette motion est importante pour éviter de se retrouver avec une forte hausse de criminalité.

M. Baertschi estime que les commissaires ne veulent pas voir la réalité en face et que des mesures importantes pour les femmes ne seront ainsi pas prises. Ce sont des éléments qu'il faudra, selon M. Baertschi, assumer au niveau politique, ainsi qu'au niveau de l'opinion publique. De plus, chacun devra assumer cette position en se regardant dans la glace. Il conçoit qu'il peut exister des divergences d'avis sur certains points. Cela étant, il est surpris d'entendre la députée Ve se plaindre du fait qu'il n'y ait pas de femmes dans les signataires, sachant que récemment, à Vernier, les Verts n'ont soutenu que des hommes pour le Conseil administratif. M. Baertschi observe donc que le féminisme est à géométrie variable et qu'il est invoqué uniquement lorsque cela représente un intérêt. Selon lui, le fait de refuser cette motion est un mauvais coup porté aux femmes. Il demande aux commissaires de soutenir cette motion ou, éventuellement, de l'amender.

Un député EAG s'oppose à l'audition de qui que ce soit. Selon lui, il apparaît clairement que cette motion a été déposée sans aucun renseignement préalable et sans prendre connaissance des questions qui ont déjà été posées par le Grand Conseil. De plus, il affirme qu'aucun indice ne laisse croire qu'il y a un défaut dans le comité de sécurité existant. Le même député EAG pense que la moindre des choses aurait été de reposer une question préalable puisque la question précédente remonte à une année. Il estime que les questions soulevées par la motion sont légitimes, mais que cette manière d'aborder les choses fait perdre beaucoup de temps. Il indique qu'il aurait été prêt à passer l'éponge là-dessus et à soutenir l'audition du Conseil d'Etat en charge de la sécurité, mais vu la mauvaise foi dont fait preuve M. Baertschi, il ne peut pas accepter cela. En ce qui le concerne, il demande le vote immédiat.

Un député PLR va dans le même sens que le député S. Il pense que cela pourrait être intéressant d'auditionner ce comité de sécurité pour également voir les problèmes complémentaires, notamment sanitaires et du feu.

Le député S précise que si la motion est rejetée, il faudra faire un débat en plénière. Il considère que si la commission auditionne le comité en question, elle pourra avoir des éléments concrets pour affirmer que cette motion est superfétatoire.

Une députée PDC relève que, d'un côté, cette motion demande des choses tout à fait particulières dans un contexte émotionnel qu'elle qualifie de déplaisant et que, d'un autre côté, il y a l'importance d'obtenir des informations de la part du comité de sécurité. Cela étant, elle estime que ce sont deux choses différentes. Elle indique que le président est habilité à demander l'audition du comité de sécurité du CEVA à titre de renseignement.

Le président met aux voix l'audition du comité de sécurité CEVA :

Oui :	4 (1 S, 2 MCG, 1 UDC)
Non :	7 (2 S, 2 Ve, 2 PLR, 1 PDC)
Abstentions :	1 (1 EAG)

L'audition du comité de sécurité CEVA est refusée

Le président met aux voix l'audition du Conseil d'Etat :

Oui :	3 (1 UDC, 2 MCG,)
Non :	7 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 2 PLR, 1 PDC)
Abstentions :	2 (1 S, 1 PLR)

L'audition du Conseil d'Etat est refusée

M. Baertschi constate que certains s'apprêtent à rejeter ce texte en refusant de voir la réalité en face. Il prend donc position sur le fond en tant que tel. Il est connu que les premières victimes sont les femmes, comme le démontre le récent fait divers. Il faut se rendre compte que la criminalité est une réalité. En ce qui concerne la mauvaise foi évoquée par le député EAG, M. Baertschi estime que le simple fait de ne pas vouloir voir la réalité en face est un élément de mauvaise foi.

Un député PLR s'opposera à la prise en considération de la motion, tout en continuant à se regarder dans la glace tous les matins. Il souhaite rappeler que deux femmes agressées sur trois le sont dans un milieu familial. Ce n'est pas la criminalité de rue qui est à l'origine de ce phénomène. Il faut avoir une

vision d'ensemble et ne pas perdre de vue ce problème de société. Le même député PLR refuse par ailleurs de rentrer dans une logique consistant à criminaliser la pauvreté, ce qui est sous-entendu par la démarche. Il évoque enfin de récentes scènes de violences, qui se sont déroulées, notamment à Yverdon et Martigny, à des endroits bien éloignés des frontières. Le même député PLR relève que cette motion parle d'importation criminelle depuis Lyon et Grenoble. Il dit que ce n'est pas parce qu'une voie de communication supplémentaire est ouverte qu'elle doit être stigmatisée comme étant à l'origine d'une recrudescence d'une criminalité déjà constatée. Il pense qu'il faut se méfier de ces associations qui n'ont pas lieu d'être. Au vu de ces éléments, il refusera l'entrée en matière.

Un député S rejoint, en grande partie, l'intervention du député PLR. Il a l'impression que, peut-être par fainéantise, M. Baertschi veut déléguer au Conseil d'Etat la charge de se renseigner sur un sujet, avant de formuler une proposition dessus. Le même député S n'a pas l'impression que c'est la manière la plus efficace de fonctionner, d'autant plus qu'une question écrite a déjà été posée.

Une députée PDC revient sur les interventions du député UDC et M. Baertschi, ces derniers étant tellement attentifs et précautionneux envers les femmes. Elle s'étonne qu'ils n'aient pas voté son PL contre les violences sexistes. Ils ont manqué de montrer leur attachement et l'intérêt qu'ils ont face à l'inégalité homme/femme. Elle estime que les questions posées dans le cadre de cette motion sont légitimes. Cependant, les réponses existent déjà et ils peuvent se les procurer. Par ailleurs, elle fait confiance à la police cantonale genevoise qui travaille très bien.

Le député UDC revient sur le fait que 2/3 des femmes victimes le sont par des violences domestiques. Il affirme qu'il n'est pas question de cela. Il ne comprend par ailleurs pas pourquoi ils discutent que des femmes, car cette motion a pour but de protéger les Genevois, dans l'ensemble, face à l'insécurité véhiculée par le CEVA. Le même député UDC ne pense pas que cette motion contienne des éléments stigmatisants, sachant qu'il s'agit simplement d'une réalité. Il ne comprend pas dans quelle direction est parti ce débat.

M. Baertschi croit qu'il a été mal compris par le député PLR s'agissant de la sécurité des voyageurs et l'importation de criminalité. A son sens, les deux éléments sont liés. Une protection effective des citoyens et des voyageurs doit exister. Il relève, en ce qui concerne le projet de loi sur les violences sexistes, que son groupe n'était pas opposé à ce texte. Ce n'est pas parce qu'ils ne l'ont pas signé qu'ils ne le soutenaient pas.

Le député EAG estime qu'il y a, sur le fond, un élément rédhibitoire. Cette motion invite le Conseil d'Etat à prendre des mesures efficaces pour protéger la population genevoise, en collaboration avec les CFF et l'administration des douanes, alors que la principale collaboration est avec les autorités françaises. Selon lui, les autorités genevoises et suisses collaborent déjà très bien. Le même député EAG, sur le fond, cet aspect suffit à ce qu'il s'oppose à cette motion.

Une députée Ve relève que les Vertes s'opposent également à cette motion. Elle ajoute qu'un article du Temps évoque tout un travail d'amélioration de la qualité de vie du quartier du Perrier, qui n'est plus, depuis 2009, un quartier sensible. En effet, tout un programme a été mis en place. De plus, la même députée Ve pense qu'il faut faire attention à ne pas confondre la criminalité et la pauvreté.

M. Baertschi ne souhaite pas revenir sur l'élément féministe, mais rappelle que le MCG est un des rares partis à avoir une présidente. Le féminisme n'est pas le monopole de certains partis. La diversité au sein de leurs membres est quelque chose d'important. Il assume entièrement cette motion. Son contenu et la méthodologie, qui lui semblent tout à fait adéquats. Il ajoute que la commission ne veut pas savoir si le comité fait un bon ou un mauvais travail. M. Baertschi pense que les commissaires ont peur de se rendre compte qu'ils se sont trompés au sujet du CEVA, qui est quelque chose de dangereux.

Le président met aux voix l'entrée en matière sur la proposition de motion 2500 :

Oui :	3 (1 UDC, 2 MCG)
Non :	9 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PLR, 1 PDC)
Abstentions :	1 (1 PLR)

La prise en considération de la M 2500 est refusée.

Un député PLR revient sur la problématique de la sécurité liée au CEVA. Il demande aux députés s'ils sont d'accord de déposer une motion de commission pour demander au Conseil d'Etat de faire un rapport sur l'avancement des travaux du comité de sécurité CEVA. A cette fin, il précise que le comité serait auditionné.

M. Baertschi pense que c'est une bonne idée. Il mentionne qu'en général, un certain nombre de ses motions finissent en motion de commission. Il a

l'habitude de s'exprimer assez franchement, ce qui déplaît à certains commissaires. Selon lui, l'important est de faire avancer les sujets dans le sens du bien de la société.

Discussion autour de l'audition du comité de sécurité CEVA

Le président cède la parole à un député PLR pour la proposition de rédaction d'une motion de commission dans le cadre de l'examen de la motion 2500.

Un député PLR rappelle que cette motion avait été refusée en commission et dans le cadre des discussions, il avait été proposé de rédiger une motion de commission qui demanderait au Conseil d'Etat de présenter l'état des travaux du comité de sécurité CEVA. Cette approche est plus large que l'approche sécuritaire centrée sur la délinquance mais qui l'inclut également. Il souhaite s'assurer afin de ne proposer ce projet de rédaction pour rien que, dans la mesure où pour rédiger une motion de commission il faut que tous les membres y adhèrent et signent, cette proposition emporte l'unanimité des voix de la Commission. Si tel est cas, il fera une proposition de motion qui se résumera à demander au Conseil d'Etat de présenter l'avancement des travaux du comité de sécurité CEVA. Il demande à ce qu'il y ait un vote formel disant qu'il y a un engagement de la Commission judiciaire et de la police de rédiger un projet de motion de commission allant dans ce sens.

Un député S indique que les 2 commissaires socialistes présents ne s'opposent pas à aller de l'avant sur ce sujet.

Une députée PDC précise que le PDC ne s'opposera pas à la proposition du député PLR.

<p>Le président met aux voix la proposition du député PLR. Comme il n'y a pas d'opposition, la proposition du même député PLR est acceptée.</p>
--

Le député PLR précise que ce texte sera proposé en commission mais qu'il devra ensuite être finalisé par cette dernière.

Proposition de motion

(2500-A)

Protégeons les Genevois de la criminalité véhiculée par le CEVA

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'ouverture prochaine de la ligne CEVA qui reliera directement Annemasse à Genève ;
- les dernières affaires criminelles mettant en cause des résidents français, notamment l'agression barbare de femmes devant un night-club ;
- l'existence de quartiers difficiles dans la banlieue d'Annemasse,

invite le Conseil d'Etat

- à faire un état des lieux précis des risques criminels prévisibles en relation avec le CEVA ;
- à prendre des mesures efficaces pour protéger la population genevoise, en collaboration avec les CFF et l'administration des douanes.

Date de dépôt : 22 novembre 2018

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. François Baertschi

Mesdames et
Messieurs les députés,

La France et la Suisse ont deux systèmes politiques et économiques fondamentalement différents. Le train CEVA ne pourra pas résoudre ces différences. Au contraire, il va renforcer les déséquilibres et les crises, voire même en créer de nouvelles.

Ces effets vont porter sur l'emploi bien sûr, avec la surconcurrency des euro-frontaliers. Cette structure de transport va encourager la création de chômeurs inutiles (mécanisme freiné par l'action efficace du MCG contre le chômage des travailleurs genevois et leur discrimination), mais surtout la criminalité. En effet, il sera beaucoup plus facile, grâce au CEVA, de venir de France, un pays qui souffre d'une explosion de la criminalité comme nous le verrons plus loin.

Il est certain que cette réalité dérange certains qui ne veulent pas la voir ou la camoufler le plus possible.

L'enjeu est d'importance et nous ne pouvons pas nous contenter de pis-aller, nous devons anticiper les difficultés et nous donner les moyens politiques ainsi que budgétaires d'agir pour prévenir ces futurs dangers.

Cette année, un fait divers a frappé Genève. Des personnes habitant Thonon ont brutalisé avec une violence inouïe des femmes à la sortie d'une boîte de nuit dans la vieille-ville de Genève. C'est le signal clair du risque potentiel que fait peser le CEVA sur Genève et nous ne pouvons pas l'ignorer.

En effet, la ligne du CEVA donnera un accès facilité à une partie de la Ville d'Annemasse – le quartier du Perrier – qui est connue comme figurant parmi les lieux difficiles de France. Par ailleurs, la ville de Thonon a aussi connu des émeutes urbaines en 2001.

De manière plus générale, selon le livre récent et très documenté de Laurent Obertone, « La France orange mécanique », la violence et les agressions gratuites se sont fortement développées un peu partout à travers la France. L'auteur de ce livre souligne le silence des médias sur ces questions essentielles, afin de ne pas donner de la publicité au Front national, une auto-censure qui cache cette réalité qui dérange.

Le même auteur, de manière précise et très documentée, décrit de très nombreux cas de peines de prison qui soit ne sont pas purgées soit sont tellement baissées qu'elles en deviennent indécentes.

Dans un résumé de son livre, Laurent Obertone s'interroge sur la France :

(...) Pourquoi notre société protège-t-elle les criminels ? Dans notre pays, on agresse des pompiers à coups de marteau. On lynche des flics devant leurs enfants. On viole des enfants de quatre ans aux parloirs des prisons. On assassine des Chinois parce qu'ils sont chinois, et ça ne coûte pas plus de deux ans ferme. On trouve normal que ce soit aux victimes de « prendre des précautions ». On trouve normal de criminaliser l'inquiétude des honnêtes gens. (...)

L'auteur (« La France orange mécanique », Editions Ring, page 43) cite une statistique française de 2013 de l'ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales) qui indique que chaque jour, en France, on dénombrait :

446 victimes de violences sexuelles hors ménage.

1154 victimes de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage.

1361 victimes de violences physiques hors ménage.

3567 vols et tentatives de vols de véhicules.

4213 viols et tentatives de vols personnels, dont 1134 avec violences ou menaces.

4854 voitures vandalisées.

15 616 atteintes contre le logement ou le véhicule.

19 726 atteintes aux biens.

L'auteur précise que cet organisme a supprimé, les années suivantes, la statistique sur les viols, le chiffre étant peut-être « politiquement incorrect ».

Le développement des violences en général et des violences gratuites est devenu une réalité en France, ce que Genève doit impérativement prendre en compte au moment de la mise en circulation du train CEVA qui va accroître de manière massive la circulation des personnes entre les deux pays.

Il convient de se donner les moyens humains en personnel et financiers, au niveau du budget de l'Etat de Genève, afin d'éviter une contamination de la violence extrême qui fait déjà des dégâts considérables en France.

Nous avons constaté, durant les travaux de commission, que cette réalité dérange fortement de nombreux députés. Elle reste une réalité que nous ne devons pas ignorer.

Cette motion M 2500 – « Protégeons les Genevois de la criminalité véhiculée par le CEVA » – demande au contraire d'affronter résolument ces difficultés prévisibles et de donner des réponses efficaces pour le bien et la sécurité des habitants du canton de Genève.